

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT

EDF / EPR2 GRAVELINES

DESCRIPTIF DU MARCHÉ : GR7230 – Pompage/curage et transport des eaux usées du chantier EPR2 Gravelines, des fosses septiques du site de construction vers la Station d'Épuration Communale de Dunkerque

DONNEUR D'ORDRE :  **EDF**  **EPR2**
Gravelines

NATURE DE LA PRESTATION :

Cette prestation concerne la récupération et le maintien à niveau acceptable des fosses septiques du chantier EPR2 de Gravelines et le transport des eaux usées pompées vers la Station d'Épuration Communale.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX A RÉALISER :

- Définition d'un programme de pompage des fosses septiques du site associées aux données d'entrée fournies par EDF (prévisionnel salariés dans base vie).
- Mise en œuvre du programme défini.
- Evacuation des eaux usées jusqu'au point de collecte et d'élimination défini.
- **OPTION :** Conventionnement de l'accueil et de l'élimination des effluents avec le point de collecte.
- Définition du programme d'inspection des fosses.
- Mise en œuvre du programme d'inspection des fosses et activités logistiques associées (curage partiel, élimination des dépôts, réparations réactives selon faisabilité).
- Curage des fosses avant opération de maintenance lourde / mise hors service.

INFORMATIONS DIVERSES :

Manifestation d'Intérêt attendue pour le 11/09/2026 au plus tard.

CONTACTS :

Acheteur :

Coralie CHAZE coralie-externe.chaze@edf.fr

Donneurs d'ordre EDF :

Thomas ELMERICH thomas.elmerich@edf.fr

Boris ANSEAUME boris.anseume@edf.fr

POINTS PARTICULIERS :

Dans le cadre du Projet de construction de 2 unités de production EPR2 sur le site de Gravelines, EDF va mettre en place des bases vie de chantier dédiées à son personnel et ses partenaires.

Dans un premier temps, le temps qu'une solution pérenne soit mise en œuvre, les eaux usées de ces bases vie vont se déverser vers des fosses enterrées.

Ces fosses sont à maintenir à un niveau satisfaisant permettant de garantir l'absence de débordement ou de nuisance pour les salariés. Le Titulaire met en œuvre le programme de vidange périodique, le transport des effluents pour élimination auprès de la station d'épuration capable d'accueillir ces eaux usées la plus proche, les inspections périodiques de ces fosses pour garantir leur tenue dans le temps et les curages nécessaires à d'éventuelles opérations de maintenance puis à leur mise hors service.

Ces opérations ne sont pas considérées comme des Activités Impactant la Protection des Intérêts au sens de l'Arrêté INB.

Une clause de Prestation pour Autrui est proposée dans ce marché pour mettre en relation le Titulaire et les autres producteurs d'eaux usées du chantier.

Exigences fortes en matière de politiques Santé-Sécurité et Environnement.

PROGRAMMATION :

- Début prévisionnel : T1 2027
- Durée : une partie ferme de 2 ans ; 4 trimestres d'extension de durée en option

Cet appel d'offres ne présage pas de la décision que prendra l'Etat concernant le lancement ou non du programme EPR2, ni de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Projets. Il doit permettre à la fois aux équipes d'EDF de disposer des retours fournisseurs pour avancer le design de certains bâtiments, et aux industriels d'avoir de la visibilité sur les besoins du programme EPR2 afin de se préparer à exécuter les contrats.